

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Belfius Pension Fund Balanced Plus, Fonds commun de placement

Parts de capitalisation : BE6242862397

Fonds d'épargne-pension

Autorité compétente: Autorité des services et marchés financiers

Le fonds est géré par Belfius Investment Partners.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Principaux actifs traités:

Actions et obligations répondant aux conditions fixées par la réglementation en matière d'épargne-pension.

Stratégie d'investissement:

Le fonds vise une croissance du capital via un investissement diversifié équilibrant les actions et obligations et à surperformer la valeur de référence.

Dans le cadre des limites imposées par l'objectif et la politique d'investissement du fonds, l'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement dans le portefeuille, en fonction d'analyses des caractéristiques et des perspectives d'évolution des actifs traités. A ce titre, le fonds pourrait temporairement investir minoritairement en actions.

Le Fonds promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales sans pour autant avoir un objectif d'investissement.

Les actifs du Fonds sont sélectionnés sur la base d'une analyse économique/financière, ainsi que sur des considérations ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), les deux indiquant les risques et opportunités à long terme. La sélectivité est adaptée en fonction, notamment, des régions et des caractéristiques des entreprises émettrices.

- Concernant les entreprises émettrices, le Fonds adopte une approche positive de sélection des entreprises sur base de l'analyse ESG de l'Investment Manager (Candriam Belgium) évaluant les entreprises émettrices selon deux angles distincts, mais liés : (i) l'analyse des activités (produits et services) de chaque entreprise en vue d'évaluer la manière dont ces activités répondent aux grands défis à long terme en matière de développement durable incluant notamment le changement climatique, la gestion des ressources et des déchets, et (ii) l'analyse de la gestion des parties prenantes essentielles de chaque entreprise évaluant la manière dont les entreprises intègrent les intérêts de leurs parties prenantes dans leurs stratégies, leurs opérations et la définition de leur stratégie.

Par ailleurs, le Fonds vise à exclure les entreprises qui (i) ont enfreint de manière significative et répétée l'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, couvrant les droits de l'homme et du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, ou (ii) sont notablement exposées à des activités controversées telles que le tabac, le charbon thermique, l'armement, la production non conventionnelle de pétrole et de gaz; la stratégie ne permet pas d'investir dans des entreprises qui fabriquent, utilisent ou possèdent des mines antipersonnel, des bombes à fragmentation, des armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et nucléaires et à l'uranium appauvri; et (iii) qui collaborent avec des pays considérés comme les plus oppressifs.

Le processus d'analyse des entreprises émettrices peut être accompagné d'un engagement actionnarial qui peut, par exemple, se traduire par un dialogue actif avec les entreprises, le vote aux assemblées générales dans le cas d'investissement en actions ou la participation à des initiatives collaboratives.

- Concernant les émetteurs souverains, l'analyse ESG par pays de l'Investment Manager évalue les pays sur la base d'un cadre analytique rigoureux intégrant les facteurs ESG interdépendants qui sous-tendent les économies et leur impact sur le développement durable, la croissance et la viabilité de la dette. L'analyse ESG par pays considère que le capital total d'un pays est constitué de quatre types de stocks ou de ressources, à savoir le capital humain, le capital naturel et le capital social, en plus du capital économique.

Plus de détails sur le processus ESG appliqué sur ce fonds sont repris dans le Code de Transparence disponible sous : <https://www.belfiusip.be/fr/esg/index.aspx>.

Le fonds peut uniquement recourir aux produits dérivés dans un but de couverture du risque de change.

Valeur de référence: 50% Bloomberg Euro-Aggregate 1-10 Year Index (Total Return – paiements d'intérêts inclus) +35% MSCI EMU (Net Return – dividendes nets réinvestis) + 7.5% MSCI World ex EMU (Net Return – dividendes nets réinvestis) + 7.5% MSCI EMU Small Cap (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Le fonds est géré de manière active et le processus d'investissement implique la référence à une valeur de référence (l'indice).

Utilisation de l'indice:

- comme univers d'investissement. En général, les instruments financiers du compartiment ou les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en dehors de l'indice sont autorisés,

- dans la détermination des niveaux/paramètres de risque,

- à des fins de comparaison de performance.

Le fonds étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice. Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du fonds sera limitée à modérée, à savoir comprise entre 0.5% et 3%. Cette mesure est une estimation des écarts de performance du fonds par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

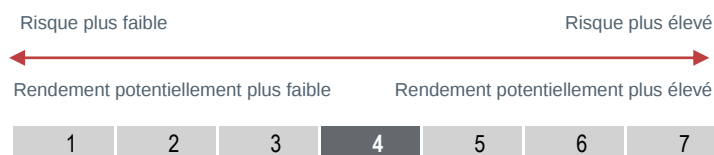
Remboursement des parts: Sur demande, chaque jour, en Belgique.

Affectation des résultats: Capitalisation.

Recommandation: Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 4 ans.

Etant donné le régime fiscal spécifique dans le chef de l'investisseur de ce type de fonds, il est néanmoins recommandable de rester dans le fonds jusqu'à l'âge de 60 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



• Le niveau de risque reflète le maximum entre la volatilité historique du fonds, la volatilité équivalente à celle découlant de la limite de risque adoptée par le fonds et/ou la volatilité d'une allocation d'actifs équivalente à celle du fonds au moment du calcul. La volatilité indique dans quelle mesure la valeur du fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.

- Ce niveau de risque 4 découle essentiellement de l'exposition aux risques actions, taux d'intérêt, écarts de crédit, change.
- Les données historiques ne présagent pas du profil de risque futur.
- La catégorie affichée pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Il n'existe ni garantie ni mécanisme de protection de capital.

L'investisseur doit être conscient des risques importants suivants qui ne sont pas nécessairement adéquatement pris en compte par l'indicateur :

• **Risque de crédit:** le fonds est soumis au risque de défaillance d'un émetteur dans sa capacité à honorer le paiement de coupons et/ou à rembourser le montant emprunté. Ce risque est d'autant plus important que le fonds peut intervenir sur la dette à haut rendement dont les émetteurs sont réputés à risque.

• **Risque de change:** fluctuation favorable ou défavorable d'une autre devise dans laquelle des actifs sont libellés par rapport à une devise de référence.

• **Risque de liquidité:** le fonds peut investir dans des valeurs et/ou des segments de marché qui peuvent s'avérer moins liquides, en particulier dans certaines circonstances de marché, avec pour conséquence que des titres ne puissent être liquidés rapidement à des prix raisonnables.

• **Risque de durabilité:** fait référence à tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille. Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes.

• **Risque d'inflation:** augmentation (ou diminution) généralisée du coût de la vie pouvant impacter négativement la valeur nette d'inventaire.

FRAIS

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	1.43%
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	Néant

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts et réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais d'entrée et de sortie:

Les chiffres communiqués sont des maximums et dans certains cas vous paierez moins. Renseignez-vous auprès de votre intermédiaire financier.

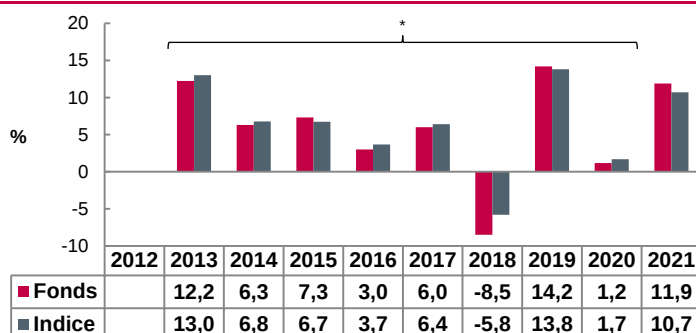
Frais courants:

Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice comptable précédent, clos en décembre 2021, et peut varier d'une année à l'autre.

Il n'inclut ni la commission de performance, ni les coûts des opérations de portefeuille, exceptés ceux facturés par la banque dépositaire et les cas où des frais d'entrée/de sortie sont payés par le fonds lors de l'achat/vente de parts d'un autre fonds.

Plus de détails sur les frais sont disponibles aux sections correspondantes du prospectus accessible via www.belfiusip.be.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Performances nettes annualisées, hors frais ponctuels.

Année de création de la part: 2012.

Devise: EUR.

Indice: 50% Bloomberg Euro-Aggregate 1-10 Year Index (Total Return – paiements d'intérêts inclus) +35% MSCI EMU (Net Return – dividendes nets réinvestis) + 7.5% MSCI World ex EMU (Net Return – dividendes nets réinvestis) + 7.5% MSCI EMU Small Cap (Net Return – dividendes nets réinvestis). Le choix de l'indice est susceptible d'évoluer au cours du temps. Ainsi, la politique d'investissement a pu, dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité, se référer à d'autres indices. Année du dernier changement : 2020. Le Fonds ne vise pas à répliquer la performance de l'indice.

* Performances réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Banque dépositaire: Belfius Banque.

Le service financier est assuré par Belfius Banque, place Rogier 11, B-1210 Bruxelles.

Le fonds est un fonds commun de placement de droit belge répondant aux conditions de la directive OPCVM.

Ce document décrit Belfius Pension Fund Balanced Plus.

Des informations supplémentaires sur le fonds sont disponibles dans le prospectus et les rapports périodiques qui peuvent être obtenus sur demande, sans frais, au siège social de la Société de Gestion et consultés à tout moment sur le site internet www.belfiusip.be. Ces documents sont disponibles dans une des langues acceptées par l'autorité locale de chaque pays où le fonds est autorisé à commercialiser ses parts ou dans une langue usuelle de la sphère financière internationale.

Toute autre information pratique, notamment le dernier prix des parts est disponible aux endroits cités ci-dessus.

La législation fiscale de l'état membre d'origine du fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Belfius Investment Partners a adopté une politique de rémunération conforme à la législation belge et européenne applicable aux sociétés de gestion. La politique de rémunération de Belfius Investment Partners a pour objectif de promouvoir une gestion saine et efficace des risques, veillant à décourager une prise de risque excessive ou incompatible avec les profils de risque des fonds gérés. De plus amples informations sur la politique de rémunération de Belfius Investment Partners, y compris une description de la méthode de calcul de la rémunération et des règles de versement, de l'identité des personnes responsables de l'octroi des rémunérations et de ses versements, sont consultables sur le site de Belfius Investment Partners (<https://www.belfiusip.be/fr/politique/index.aspx>) et en version imprimée sur demande et gratuitement.